



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS**

**RÈGLEMENT 475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 447-2021
MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #460-2023 ET PAR LE RÈGLEMENT #468-2024**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts veut apporter des modifications à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité peut régir sur l'ensemble de son territoire les usages autorisés, par zones, tel que prévu à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la pénurie de logements touche notre municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de modification de zonage afin de pouvoir construire un multi logements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 modifié par le règlement #460-2023 a été soumis à la consultation publique en vertu des articles 124 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyée par madame Mélanie Lacoursière
Et unanimement résolu :

- qu'un règlement portant le numéro 475-2025 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 447-2021 modifié par le règlement # 460-2023 et par le règlement # 468-2024 ». est adopté et qu'il est statué et décrète ce qui suit :

Article 1 : Modification de la grille de spécifications de la zone 7.06

- Ajouter, dans la catégorie d'usage - résidentiel, les groupes d'usages autorisés, les groupes R2 et R3

Michel Bourassa
Maire

Maryse Allard,
Greffière-trésorière

Avis de motion : 7 avril 2025

Dépôt du premier projet de règlement : 7 avril 2025

Consultation publique : 7 mai 2025

Adoption du second projet de règlement : 12 mai 2025

Adoption du règlement : 2 juin 2025

Publication du règlement : 3 juin 2025

Entrée en vigueur : 3 juin 2025